



Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Modification du
tableau des
emplois**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 18 novembre 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, C.DUPIN, JP CAZAUX, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, JM GUTIERREZ, A.DARTIGUES, S.PUYO, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration :

G. GALASSO (pouvoir à G.LASSABE), X.BAYLAC (pouvoir à JM GUTIERREZ), JP ALPHA (pouvoir à A.DARTIGUES), E.SERRES (pouvoir à S.DARRIGUES), K.PERY (pouvoir à M.EVENE MATEO)

Secrétaire de séance : JP CAZAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- De la fin de la période de détachement pour stage d'un agent et de sa titularisation dans son nouveau grade (service Enfance/Jeunesse),
- De la réorganisation du service « entretien des bâtiments et restauration scolaire » suite au départ à la retraite d'un agent et de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi,
- Du futur départ en retraite d'un agent du service « bâtiment » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Cet emploi pourrait être pourvu par un agent de catégorie C relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► Suppression d'emplois :

Services	Emplois supprimés
Enfance/jeunesse	1 ETAPS principal de 1 ^{ère} classe à temps complet
TOTAL	1

► A compter du 1^{er} décembre 2020 :

Service	Emplois supprimés	Emplois créés
Entretien des bâtiments et restauration scolaire	1 adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 adjoint technique à temps complet
	1 adjoint technique à temps non complet (24 h/semaine)	1 adjoint technique à temps non complet (34 h/semaine)
TOTAL	2	2

► A compter du 1^{er} décembre 2020 :

Services	Emploi créé
Bâtiments	1 Cadre d'Emplois des adjoints techniques à temps complet (plombier/chauffagiste)
TOTAL	1

Il est précisé que l'avis du Comité Technique sur les suppressions d'emploi a été recueilli le 24 novembre 2020.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2020.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 25 novembre 2020
Le Maire,

